# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 MAI 1863 Entre les rues Bienville et Con


*NOUVELLE-ORLEANS :*
LUNDI MATIN, 18 MAI

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par le shérif, à 10 heures ½, excutoire Royale et Orsaine—Un lot de meubles et d'effets.

Par Pitinney & Amory—La gazette Pierre Cousin, au Vieux Bassin, à 10 heures, plate côtés et pommes de terre.

Par J S Schisman—A 5 heures, sur la Levée, en face de la rue Dumaine, limons et oranges.

Par E M Jacobs—A 1 heure, au rassasin de Jacobs, rue Mandeville, No 69, meubles usés.

Par T. Keelar & Son—A la Bourse des Marchands et des Encanteurs, le yacht-express *Rosie*.

Par R. Gutierrez—A la Bourse des Négociants et Encanteurs, des actions de banque.

Par McGuire, comptable, rue du Camp, 5.5, à midi, vente mois à mois.

Par R. T. Montgomery, à 5 heures, sur la Levée, en face de la Goélette Belleville, à Algier—Machines à vapeur.

## Arrivée du Geo. Cromwell.

Nous avons reçu hier la dépêche suivante :

BUREAU DU TELEGRAPHE MILITAIRE, 17 mai.

**Départ passe du Sud-Ouest.**

A l'*Abeille*,

Le steamship *Geo Cromwell*, venant de New York, a passé la barre à 3 heures du soir.

*L'Operateur.*

Il est donc probable que ce steamer arrivera ce matin d'assez bonne heure pour que nous puissions insérer les nouvelles du Nord dans notre édition du soir. Etant parti de New York le 9, le *Geo Cromwell* nous apporte une malle de deux jours plus récente que celle du *Creole*. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les circonstances donnent à cet arrivage un très haut intérêt.

## Long et périlleux voyage.

**101 jours de navigation de Boston à la Balise.**

Nous empruntons au journal officiel la relation suivante :

Le navire *De Witt Clinton*, capitaine Mosher, parti de Boston pour ce port le 30 janvier, avec 200 hommes et environ 150 chevaux. Parmi les hommes il y avait des représentants de 33 régiments divers, qui, pour un prétexte ou pour l'autre, s'étaient absentés de ce département et qui y revenaient. Dans la traversée de Boston à la forteresse Monroe 65 chevaux étaient morts de fatigue. Cette traversée avait duré septjours. Le 10 de Février, le navire reprit la mer le 5 mars avec l'espoir d'arriver à la Nouvelle-Orléans dans les 20 jours suivants. Le navire fit d'assez grands progrès pendant les cinq premiers jours, mais le 10 il fut pris par des calmes et n'avança pas pendant quatre jours. Le 14, il s'éleva une bonne brise à laquelle succéda un autre calme le 17. Le navire était alors tellement sous l'influence du courant qu'il pouvait à peine gouverner ; dans la soirée de la, on cria au feu ! et les cris veuvent de l'avant.

Les vents soufflait avec violence et quand on fit la remarque que la cargaison se composait de matières inflammables, y compris 80 tonneaux de poudre, tout le monde fut saisi d'effroi, et les plus braves ne purent s'empêcher de trembler. Le feu avait été occasionné par l'imprudence du cuisinier qui avait mis le feu à la graisse dans la dépense.

Dans l'après-midi du 17 le navire fut hélé par un petit bateau d'environ 17 pieds de long, dont l'équipage manquait de vivres. Cet équipage se composait de trois hommes qui, partis de Cuba directe, aux colonies britanniques des Indes Occidentales. C'étaient, sans doute, des coureurs de blocus. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient rien mangé depuis quatre jours, excepté des choux de montagne qui viennent à l'état sauvage dans quelques cayes des Indes. Après avoir leur adressé quelques questions, le capitaine Mother leur fit remettre du pain, du bœuf et du riz, en quantité suffisante pour durer au moins quinze jours.

Bientôt après cette rencontre, le *De Witt Clinton* fut rédoit à une consommation d'eau ce qui devenait inquiétant, à considérer le nombre des vivants qui se trouvaient à bord. On vit de grands feux chaque nuit sur les côtes de la Floride mais on ne put en découvrir la cause. A 8 heures ¾, dans la soirée du 23, quand le navire faisait rien sonde à l'heure, il se jeta contre un de ces nombreux récifs sous-marins qui sont si communs dans les eaux de la Floride.

Le vent régnait avec violence, mais heureusement il y a calme lorsque cet accident, et le *De Witt Clinton* put recommencer sa course. Dans l'intervalle la brise avait changé de direction et cette circonstance sauva le navire. Après s'être éloigné du récif, le *De Witt Clinton* eut un bon vent jusqu'au lendemain à midi. Le capitaine jeta l'ancre à 30 milles au Nord du phare du Cap de la Floride. De là, il envoya un homme à terre pour chercher de l'eau, mais il ne parut en trouver. Il prit alors un pavillon de détresse et une demi heure après le steamer *Peabody* vint près de lui et le remorqua à Key West. Après y avoir pris quelque nourriture, le navire reprit la mer le 4 avril et arriva à la Balise le 11 avril.

Tous les autres, pas distinction de couleur, se montrent tout mécontents en déclarant, les uns assurant l'avis que l'action diplomatique des puissances ne peut pas être amoindrie par ce qu'ils appellent une mesure mal réfléchie—en mes de *le Fabrique*—les autres faisant remarquer que d'importance qu'auraient, au fond, les concessions promuiguées par le Czar.

Parmi ces derniers, on compte notamment le *Journal des Débats*. Il soutient qu'il faut à la Pologne des droits politiques et non pas seulement de simples institutions administratives, et il fait remarquer que le décret d'amnistie ne s'étend pas aux biens, de façon qu'il laisserait subsister, à moins d'une interprétation plus favorable ou d'un complément nouveau, le décret de séquestre du 22 mars dont nous avions publié le texte. Il considère, par conséquent, les promesses de l'empereur Alexandre comme tout à fait insuffisantes, et comme l'avis qu'il en faut tomber les armes des mains de personne.

Mais ce qui est plus remarquable que toutes ces opinions divergentes, plus ou moins vivement exprimées, c'est le silence absolu que garde *le Constitutionnel*, lui qui, au moment où Lengiewicz venait de fraterniser la frontière galicienne, et où l'on avait cru à la défaite de l'insurrection, a fait un si chaleureux et si retentissant appel à la magnanimité de l'empereur Alexandre, en rappelant avec le lyrisme habituel de son rédacteur en chef, que c'est par lui, l'écrivain qu'on lui fait l'honneur de lire, l'ambitieux, qui alors lui eût paru un trait digne d'une admiration sans réserve, ne lui semblerait-elle plus à vous aujourd'hui le même mérite ?

Quand aux journaux anglais, à part le *Morning Herald* qui clonte les louanges du Czar, et qui engage le Danemark à mettre bas les armes devant la magnanimité du gouvernement russe, les autres sont défiants ou silencieux. Le *Morning Post* lui même, qui consacre un long article à l'examen de la situation politique de la Russie, impossible aujourd'hui, dit-il, à écraser la rébellion au dehors et qui serait fort embarrassée du pouvoir compter sur l'armée russe pour combattre une insurrection intérieure, le *Morning Post* signale toutes les difficultés qui se trouvent sur le chemin de l'empereur Alexandre, mais il semble ignorer même la proclamation d'amnistie.

Les autres feuilles ministérielles ont gardé résolûment le silence sur la signification de l'amnistie. Le *Globe* même, qui a eu tout le temps nécessaire pour se faire une opinion, reste muet.

L'attitude des journaux français, et particulièrement du *Constitutionnel*, donne quelque consistance aux vues attribuées par une de nos correspondances parisiennes au gouvernement français en ce qui concerne la question polonaise. Le cabinet des Tuileries aurait proposé à celui de St-Pétersbourg de prendre comme bases des concessions à réclamer de la Russie : une amnistie générale, tant pour les biens que pour les personnes ; des institutions propres à reconstituer la nationalité polonaise et enfin un mode de recrutement plus doux en attendant que cela prétendent être décrétée par la Diète, à répétiqué que c'était une simple querelle entre voisines et qu'il n'y avait rien de politique dans tout cela. Le défendeur a terminé ses remarques en disant qu'il ne faisait pas allusion à M. Crane lorsqu'il a parlé de ceux qui étaient aujourd'hui défenseurs assez faciles à gagner qu'il avait de l'autre côté de l'Atlantique. Et quelque chose lui a dit que le jugement de l'histoire ne le voit fait comme l'adversaire de M. Seward et de M. Newberg, ou décisif qu'il a commencement M. Zimmer depuis les grèves et qu'il a obtenu, après avoir eu son compte rendu qu'il a été obtenu à notre à vingt-deux. — La défense de M. Newberg, a affirmé qu'elle avait vu M. Zimmer sortir par la porte de derrière, avec les deux du matin. Le brutal fait de quelques autres son attention, elle regrette dans la cour de M. Newberg, parce que la fenêtre, où y vit le second qu'elle connaît de, la plus ou moins mais qui ne lui a jamais parlé. Le témoin a juré qu'un cheval de trotte bien trouvé chez M. Zimmer est le même que portait le dernier le matin du jour où l'on a spécifié du vol. Finalement a répondu qu'il pouvait prouver et établir qu'il a pu avoir mis la bonne de M. Zimmer avant et après l'heure indiquée — M. Abel a maintenu que la bonne réputation de M. Zimmer suffisait amplement à neutraliser le leger soupçon que pourrait avoir fait naître la déclaration de la voisine. — Le magistrat a prononcé l'acquittement.

Un M. McCabe qui avait frappé une femme et proféré des menaces contre celle-ci lorsque le policeman lui eut ordonné de se retirer, a été condamné à quinze piastres d'amende.

Un oncle et un neveu, accusés pour s'être battus, ont été condamnés, le premier à vingt et le second à quinze piastres d'amende.

—Mme Harvey ayant été appelée pour répondre à l'accusation d'avoir tenu des propos séditieux, M. Abel, son avocat, a demandé que l'interrogatoire fût renvoyé, sa cliente ayant passé la nuit au cachot et les témoins à dégager étant absents. — M. Day s'y est opposé, disant, difficile, l'accusée avait en le temps de trouver ses témoins ; Après une longue discussion, le juge a décidé qu'il fallait procéder à l'instruction— Mme Mann, une voisine et la cinq trice,—est plaintes d'avoir été importunée et insultée, a différentes reprises, par Mme Harvey et ses parents qui, a-t-elle dit, se sont exprès à soulagerd de termes de mépris et de propos séditieux. — Ces rapports ne, agréables dans le mois d'octobre— Lundi dernier, est-elle ajouté, Mme Harvey a été encore plus violente dans son langage et l'a injurée en disant que le Sud gagnait et Day ont soumis l'affaire au juge après la déposition. M. Crane a fait un discours pour la poursuite et demande que l'accusée fût punie sévèrement afin que le personnes loyales sussent qu'elles ont droit de compter sur celles qui prétendent être fidèles— M. Day a répliqué que c'était une simple querelle entre voisines et qu'il n'y avait rien de politique dans tout cela. Le défendeur a terminé ses remarques en disant qu'il ne faisait pas allusion à M. Crane lorsqu'il a parlé de ceux qui étaient aujourd'hui défenseurs assez faciles à gagner qu'il avait de l'autre côté de l'Atlantique. Et quelque chose lui a dit que le jugement de l'histoire ne le voit fait comme l'adversaire de M. Seward et de M. Newberg, ou décisif qu'il a commencement M. Zimmer depuis les grèves et qu'il a obtenu, après avoir eu son compte rendu qu'il a été obtenu à notre à vingt-deux. — La défense de M. Newberg, a affirmé qu'elle avait vu M. Zimmer sortir par la porte de derrière, avec les deux du matin. Le brutal fait de quelques autres son attention, elle regrette dans la cour de M. Newberg, parce que la fenêtre, où y vit le second qu'elle connaît de, la plus ou moins mais qui ne lui a jamais parlé. Le témoin a juré qu'un cheval de trotte bien trouvé chez M. Zimmer est le même que portait le dernier le matin du jour où l'on a spécifié du vol. Finalement a répondu qu'il pouvait prouver et établir qu'il a pu avoir mis la bonne de M. Zimmer avant et après l'heure indiquée — M. Abel a maintenu que la bonne réputation de M. Zimmer suffisait amplement à neutraliser le leger soupçon que pourrait avoir fait naître la déclaration de la voisine.— Le magistrat a prononcé l'acquittement.

Un M. McCabe qui avait frappé une femme et proféré des menaces contre celle-ci lorsque le policeman lui eut ordonné de se retirer, a été condamné à quinze piastres d'amende.

Un oncle et un neveu, accusés pour s'être battus, ont été condamnés, le premier à vingt et le second à quinze piastres d'amende.

—Mme Harvey ayant été appelée pour répondre à l'accusation d'avoir tenu des propos séditieux, M. Abel, son avocat, a demandé que l'interrogatoire fût renvoyé, sa cliente ayant passé la nuit au cachot et les témoins à dégager étant absents —